

ANNEXE A – Avis d'approbation du règlement

AVIS D'APPROBATION DU RÈGLEMENT

Une action en justice, *Singh c. GlaxoSmithKline Inc*, N° de dossier de la Cour 1201- 12838, introduite devant la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, a été autorisée en tant qu'action collective afin de présenter les revendications concernant l'inhibiteur sélectif de la recapture de la sérotonine "paroxétine" que GlaxoSmithKline et certaines sociétés affiliées ("**GSK**") ont commercialisé au Canada sous la marque Paxil® et Paxil CR™. Le recours collectif allègue que GSK a omis, dans les monographies canadiennes des produits Paxil® et Paxil CR™, d'informer les médecins et les patientes que l'un ou l'autre de ces médicaments présentait un risque tératogène lorsqu'il était pris pendant la grossesse. GSK nie les allégations avancées dans le recours collectif et celles-ci n'ont pas été prouvées devant la Cour. Les parties sont convenues de régler le recours collectif plutôt que de mener un procès.

QUI PEUT PRÉTENDRE AU RÈGLEMENT ?

Pour pouvoir participer à ce règlement, vous devez être membre du groupe, ou l'héritier ou le représentant légal d'un membre du groupe. Le membre du groupe est défini comme suit :

[les femmes](#) à qui l'on a prescrit Paxil® et Paxil CR™ au Canada et qui ont par la suite avorté, accouché ou fait une fausse couche d'un enfant présentant des malformations congénitales après avoir pris l'un des médicaments durant la grossesse. Les membres du groupe sont également les membres de la famille qui peuvent présenter une demande d'indemnisation en vertu de la *Législation sur l'indemnisation des familles* à la suite du décès ou de la blessure de ces enfants, les enfants nés vivants de ces femmes et les gouvernements provinciaux et territoriaux qui ont pris en charge les coûts des soins de santé en leur nom.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Vous pouvez obtenir une copie de l'*Accord de règlement* en contactant l'avocat du groupe ou l'administrateur des réclamations aux adresses ci-dessous. GSK a accepté de verser la somme de 7 500 000 \$ afin de régler les allégations du recours. Cette somme servira à indemniser les membres du groupe, à payer les gouvernements provinciaux et territoriaux pour les coûts des soins de santé qu'ils ont pris en charge au nom des membres du groupe, à payer les honoraires des avocats ainsi que les dépenses liées à la poursuite de ce recours collectif et l'administration du règlement.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Les membres du groupe doivent soumettre un *Formulaire de réclamation* accompagné des pièces justificatives à l'administrateur des réclamations à l'adresse indiquée ci-dessous avant le <Claims Deadline>. L'administrateur des réclamations déterminera alors le droit de chaque membre du groupe à obtenir une indemnisation sur la base de ces pièces justificatives.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Il ne s'agit pas d'une publicité ou d'une sollicitation de la part d'un avocat. La Cour a approuvé le contenu de cet avis, qui a une incidence sur vos droits. Nous vous recommandons d'obtenir un avis juridique indépendant afin d'examiner vos options. D'autres documents relatifs au recours peuvent être consultés sur le site <https://fr.paxilbirthdefectsclassaction.ca/>. Vous pouvez aussi contacter le 1-877-400-1211 ou inquiry@trilogyclassactions.ca pour toute question concernant le recours collectif et pour obtenir de plus amples informations sur votre qualité de membre du groupe et sur la manière dont vous pouvez participer.

Pour plus d'informations sur le recours et/ou pour obtenir un *Formulaire de réclamation*, veuillez contacter l'avocat du groupe à l'adresse suivante :



1000 - 7 Avenue SW, Suite 400
Calgary, Alberta
T2P 5L5

Clint Docken KC | Casey R. Churko

Tél : (306) 540-2284

Fax : (639) 739-2223

cchurko@napolilaw.com

ou contacter l'administrateur des réclamations à l'adresse suivante :

Paxil Birth Defects Class Action
c/o Trilogy Class Action Services
117 Queen Street, P.O. Box 1000
Niagara-on-the-Lake, Ontario
L0S 1J0

Tél : (877) 400-1211

Fax : (416) 342-1761

Courriel : claims@trilogyclassactions.ca